

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 5 juin 2026

DELIBERATION N°2026-10

BUREAU SYNDICAL

Désignation des Vice-Présidents et autres Membres

Date de la convocation : 29 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 16

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1412-1 et suivants, L.1414-2, L.2221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants ;*

***Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;*

***Vu** la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;*

***Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

***Vu** l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;*

***Vu** les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

Considérant que, suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il appartient au Comité syndical du Syndicat mixte ouvert de procéder au remplacement de huit (des) membres du Bureau par de nouvelles élections ;

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT " Deux-Sèvres Numérique ",
après en avoir délibéré, DECIDE :**

ARTICLE 1 : ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Mme Marie-Pierre MISSIOUX ayant obtenu 16 voix est élue Vice-Présidente du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour le

Département, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Olivier FOUILLET ayant obtenu 16 voix est élu Vice-Président du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Pascal LAGOGUEE ayant obtenu 16 voix est élu Vice-Président du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

ARTICLE 2 : ELECTION DES 7 AUTRES MEMBRES

M. Philippe BREMOND ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour le Département, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

Mme Vanessa LARGEAU ayant obtenu 16 voix est élue membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Martial BRUNET ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Emmanuel ALLARD ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Jean-Pierre BARATON ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. Rodolphe ADAM ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

M. François GUYON ayant obtenu 16 voix est élu membre du Bureau du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, au 1er tour du scrutin à la majorité absolue des délégués du Comité syndical.

Le Président,



René BAURUEL

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 5 juin 2026 Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O / N Pouvoir P	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T			
Bocage Bressuirais	MORIN Pierre	T			
Bocage Bressuirais	MARY François	T	N	Excusé	
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	O		
Haut Val de Sèvre	HEINTZ Christine	T	O		
Haut Val de Sèvre	ADAM Rodolphe	T	O		
Mellois en Poitou	LARGEAU Vanessa	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	O		pouvoir de M. PALLUAU
Mellois en Poitou	PALLUAU Vincent	T	P		donne pouvoir à M. RAGOT
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		pouvoir de Mme GUÉDON
Parthenay Gâtine	GUÉDON Sonda	T	P		donne pouvoir à M. ALLARD
Parthenay Gâtine	LÜBECK Laure	T	O		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		pouvoir de Mme BOISSON
Thouarsais	BOISSON Chloé	T	P		donne pouvoir à M. BRUNET
Thouarsais	VAUZELLE Marc	T	O		
Val de Gâtine	BARATON Jean-Pierre	T			
Val de Gâtine	MOREAU Lionel	T	N	Excusé	
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T			
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T			
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	Ø		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N	Excusée	

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvaudais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN

